



Une victoire en justice
qui permettra de faire la lumière
sur des pratiques financières douteuses

Depuis maintenant plus de deux ans, la direction de Saverglass et Olympe étaient devant la justice pour défendre la non-divulgence d'informations financières qui les mettaient en difficulté dans le cadre du transport de RAK (Emirats Arabe Unis).

Le 5 Février 2025 la Cour de Cassation a rendu son jugement et a débouté la Direction de sa demande de clause de confidentialité (ou de non-divulgence) sur des documents.

De plus, cette même Direction a été condamnée à verser 3000 euros au syndicat CGT pour les frais de justice (cette somme servira à régler une partie des frais de justice pour la procédure suivante).

A ce stade, nous disposons maintenant de documents probants mais les affaires de la Justice restent parfois impénétrables. Nous ne pouvons donc pas préjuger de l'issue de la procédure.

Désormais, la CGT a la possibilité à sa convenance d'utiliser ces informations pour faire la lumière sur les frais de transport de RAK par la maison mère, frais de transport qui ont été supportés par les entreprises françaises.

La conséquence directe pour les salariés français(e)s en toute vraisemblance, seraient une perte sur la prime de participation aux bénéfices aux années antérieures.

Il est évident que nous vous informerons des suites de la procédure devant les instances compétentes.

La CGT de son côté ne cherche qu'à rétablir tous les salariés(e)s de Saverglass dans leur droit et leur dû.

Votre CGT continue et continuera à vous défendre à chaque instant de votre vie professionnelle, aidez-nous à lutter en vous syndiquant.

Vos élu(e)s CGT Saverglass